DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE REJET-DE-BEAULIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal dans sa séance du 08 octobre 2026

N°49-2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit octobre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur David GARCIA, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 29 septembre 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, le 29 septembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 11 **Membres présents** : 09 **Membres absents** : 02

Présents : Josée BEVIERE, Marjorie GARCIA DARRAS, Lilian FLOJAC, David GARCIA, Samuel GREFFE, Sarah KACZMIERCZAK, Marine LENEUTRE, Elodie MATON et Rudy VIEVILLE

Absents excusés: Alain CLEMENT et David MAIRESSE

Secrétaire de séance : Josée BEVIERE

Objet : Projet éolien commune de Mazinghien

Par arrêté Préfectoral en date du 7 septembre 2026 une consultation du public a été ouverte concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALOREM relative à la construction d'un parc éolien composé de trois éoliennes.

Le Conseil Municipal de Rejet de Beaulieu est appelé à se prononcer sur ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement,

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré, par 5 contre et 4 abstentions** :

- Émet un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien porté par la société VALOREM, prévoyant l'implantation de trois éoliennes sur le territoire de la commune de Mazinghien.

MOTIVE cet avis par les risques de nuisances sonores, l'impact paysager des installations prévues et la volonté de préserver le patrimoine naturel et paysager du territoire, notamment au regard de son appartenance au Parc Naturel de l'Avesnois

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Nord dans le cadre de la procédure de consultation relative à la demande d'autorisation environnementale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire, David GARCIA.

Certifié exécutoire par la transmission
En Sous-préfecture le ***08/10/2026***
Et l'affichage à REJET-DE-BEAULIEU
Le ***08/10/2026***
Le Maire, David GARCIA

Le /La secrétaire de séance